

Date de la convocation: 27/07/2018

Date de l'annonce publique : 27/07/2018

Présents

Gilles Roth, bourgmestre et président
Roger Negri et Marcel Schmit, échevins
Jean Beissel, Tom Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Roland Trausch et Jemp
Weydert, conseillers
Nico Bontemps, secrétaire communal

Absent(s)

Sven Bindels, Ed Buchette, Luc Feller et Adèle Schaaf-Haas, conseillers - excusés

Vote public

Marcel Schmit

Ordre du jour

1. Aménagement communal et le développement urbain :
 - a) Vote du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer ayant trait à la suppression générale des coefficients de densité de logements minimum (DL min.) (article 14 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - b) Vote du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer afin d'autoriser des aménagements et des constructions d'intérêt général ou d'utilité publique ainsi que des infrastructures techniques pour la gestion des eaux superficielles dans la Servitude « urbanisation – coulée verte ou parc » (article 14 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - c) Adoption d'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier », dénommé « Toussaint » portant sur des fonds sis à Mamer, au lieu-dit « route d'Arlon » (article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 – rectification d'une erreur matérielle).
2. Devis :
 - a) 4/850/221311/17004 – Remise en état du Presbytère à Capellen – Montant 100.000,00 €.
3. Office social commun de Mamer:
 - a) Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'office social ;
 - b) Arrêt provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2016.
4. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur les parcelles suivantes :
 - a) Parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap sous le n° 62/1375 au lieu-dit « rue François Nockels »;
 - b) Parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 858/4851 au lieu-dit « route de Mamer »;
 - c) Parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 858/4852 au lieu-dit « route de Mamer » ;
 - d) Parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous les n° 778/4848, 778/4847 et 778/4846 au lieu-dit « rue des Champs » ;
 - e) Parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 1029/4850 au lieu-dit « rue des Champs ».
5. Subside :
 - a) 2.400,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer à titre de subside extraordinaire pour la participation au « WRC 2018, World Rescue Challenge 2018 ».
6. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
7. Affaires de personnel (séance à huis clos) :
 - a) Nomination provisoire ou définitive d'un fonctionnaire dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au secrétariat communal.
 - b) Nomination d'un employé communal (m/f) dans dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif et décision de classement du candidat retenu pour les besoins du service écologique.

Point de l'ordre du jour : 1-a	Aménagement communal et le développement urbain - Vote du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer ayant trait à la suppression générale des coefficients de densité de logements minimum (DL min.) (article 14 de la loi modifiée du 19/07/2004)
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

- approuve la nouvelle partie graphique « Modification ponctuelle du PAG – Adaptation du degré d'utilisation du sol – Mamer – Extrait du PAG modifié échelle 1 :2500 – 25 juin 2018 » dessinée par Zeyen + Baumann s.à r.l., qui tient compte des observations formulées par la Société Civile Immobilière Mamer, 5b rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg;
- dit que l'erreur matérielle constatée par la Société Civile Immobilière Mamer est à redresser sur tout autre plan éventuellement entaché ;
- approuve la partie graphique « Modification ponctuelle du PAG – Adaptation du degré d'utilisation du sol – Holzem – Extrait du PAG modifié échelle 1 :2500 – 25 juin 2018 » dessinée par Zeyen + Baumann s.à r.l. ;
- approuve la partie graphique « Modification ponctuelle du PAG – Adaptation du degré d'utilisation du sol – Capellen – Extrait du PAG modifié échelle 1 :2500 – 25 juin 2018 » dessinée par Zeyen + Baumann s.à r.l..

Point de l'ordre du jour : 1-b	Aménagement communal et le développement urbain - Vote du conseil communal d'une modification ponctuelle de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mamer afin d'autoriser des aménagements et des constructions d'intérêt général ou d'utilité publique ainsi que des infrastructures techniques pour la gestion des eaux superficielles dans la Servitude « urbanisation – coulée verte ou parc » (article 14 de la loi modifiée du 19/07/2004)
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le projet de modification ponctuelle de l'article 21 « zones de servitude « urbanisation » » de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général de la commune de Mamer, matérialisé par le dossier «Plan d'Aménagement Général (PAG) – Modification ponctuelle du PAG» comprenant l'étude préparatoire, le rapport de présentation et le projet de modification du PAG, partie écrite (article 21), élaboré le 25/06/2018 par Zeyen + Baumann s.à r.l..

Point de l'ordre du jour : 1-c	Aménagement communal et le développement urbain - Adoption d'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier », dénommé « Toussaint » portant sur des fonds sis à Mamer, au lieu-dit « route d'Arlon » (article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 – rectification d'une erreur matérielle)
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

marque son accord au redressement d'une erreur matérielle et adopte le projet d'aménagement particulier «nouveau quartier» modifié dénommé « Toussaint » portant sur des fonds sis à Mamer, au lieu-dit «route d'Arlon», présenté par le collège échevinal pour le compte de RMF Propromotions s.a., composé :

- d'une nouvelle partie écrite réglementaire du 18/07/2018 du projet d'aménagement particulier comprenant 8 pages (numérotées de 1 à 8) établie par Boito Architectes, 153-155b rue du Kiem, L-8030 Strassen ;

- d'une nouvelle partie graphique du projet d'aménagement particulier dessinée par par Boito Architectes, 153-155b rue du Kiem, L-8030 Strassen, matérialisée par le plan «plan AP001_ind.A4 – implantation – dernière modification : 18/07/2018 – projet n° BS 282 – échelle 1 :250».

Point de l'ordre du jour : 2	Devis - 4/850/221311/17004 – Remise en état du Presbytère à Capellen – Montant 100.000,00 €
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le devis au montant de 100.000,00 € T.T.C. pour la remise en état du presbytère à Capellen.

Point de l'ordre du jour : 3-a	Office social commun de Mamer - Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'office social
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

émet un avis positif quant à la délibération prise par le conseil d'administration de l'Office Social Commun à Mamer en date du 17/05/2018 relative à la démission d'un fonctionnaire de ses fonctions de rédacteur communal.

Point de l'ordre du jour : 3-b	Office social commun de Mamer - Arrêt provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2016
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

arrête provisoirement le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2016 de l'Office Social Commun à Mamer, tels qu'ils ont été vérifiés par la Direction du contrôle de la comptabilité communale.

Point de l'ordre du jour : 4-a	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap sous le n° 62/1375 au lieu-dit « rue François Nockels »
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap sous le n° 62/1375 au lieu-dit « rue François Nockels ».

Point de l'ordre du jour : 4-b	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 858/4851 au lieu-dit « route de Mamer »
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 858/4851 au lieu-dit « route de Mamer».

Point de l'ordre du jour : 4-c	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 858/4852 au lieu-dit « route de Mamer »
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 858/4852 au lieu-dit « route de Mamer».

Point de l'ordre du jour : 4-d	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous les n° 778/4848, 778/4847 et 778/4846 au lieu-dit « rue des Champs »
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous les n° 778/4848, 778/4847 et 778/4846 au lieu-dit « rue des Champs ».

Point de l'ordre du jour : 4-e	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 1029/4850 au lieu-dit « rue des Champs »
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

décide d'exercer le droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le n° 1029/4850 au lieu-dit « rue des Champs » d'une contenance de 7,31 ares au prix de 150.000,00€.

Point de l'ordre du jour : 5	Subside - 2.400,00 € à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer à titre de subside extraordinaire pour la participation au « WRC 2018, World Rescue Challenge 2018 »
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

alloue à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-pompiers de la commune de Mamer un subside exceptionnel de 2.400,00 € à titre de participation communale aux frais en relation avec la participation au « World Rescue Challenge 2018 » en Afrique du Sud.

Point de l'ordre du jour : 6	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage des membres du collège échevinal ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Monsieur le bourgmestre prononce le huis clos de la réunion.

Point de l'ordre du jour : 7-a	Affaires de personnel - Nomination provisoire ou définitive d'un fonctionnaire dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au secrétariat communal
---------------------------------------	---

Séance à huis clos.

Point de l'ordre du jour : 7-b	Affaires de personnel - Nomination provisoire d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif pour les besoins du service écologique et décision de classement d'intéressé
---------------------------------------	---

Séance à huis clos.